

**Association des Maires Ruraux de France**  
*Des maires au service des maires*

[Rejoignez-nous](#)

**Net-Infos**



La lettre Internet des maires ruraux du Lot et Garonne

octobre 2015

**FORUM DU 07 NOVEMBRE 2015**

***"Quelles finances pour nos communes  
rurales aujourd'hui".***

**DEPARTEMENT**

*Baisse des dotations....Réforme de la DGF....Projet de Loi de finances 2016....*

*Tant de choses changent et à quelle vitesse !! Pour une fois, prenons le temps de l'explication, de la réflexion et de l'échange.*

*Nous vous convions le samedi 07 novembre 2015 à la mairie de Saint Laurent pour un forum sur le thème "Quelles finances pour nos communes rurales aujourd'hui".*

*Viendrons pour répondre à nos questions :*

- *Mme **Christine Pirès-Beaune**, chargée par le gouvernement d'un rapport sur la réforme de la DGF, sera là pour nous présenter son travail. Il est en partie intégré au Projet de Loi de Finance 2016.*
- *Mr **Pierre Larrouturou** qui par sa connaissance de l'économie européenne et mondiale évoquera avec nous les possibles moyens d'un financement du vrai politique de la ruralité.*

*Des temps d'échanges sont prévus avec les intervenants mais aussi entre nous. Faites nous part de votre/vos expériences, de vos difficultés, de vos idées, de vos questions à l'adresse suivante : [amr47@orange.fr](mailto:amr47@orange.fr).*

***Nous vous attendons nombreux.***

***Afin de faciliter l'organisation de cette journée, pensez à réserver avant le 30 octobre 2015.***

## Coupon Réponse

à retourner à

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX 47  
En Mairie, 47130 St-Laurent. [amr47@orange.fr](mailto:amr47@orange.fr)



Président : Guy Clua 06 77 60 37 30 Secrétaire : Cécile Pôtel, 05 53 87 23

Je participe au Forum de l'AMR47 le 07 novembre à St Laurent

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_ Tél/ mobile \_\_\_\_\_

Commune/ organisme \_\_\_\_\_ Dépt \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

Je serai accompagné(e) de \_\_\_\_\_

Nombre de personnes participant au déjeuner \_\_\_\_\_

Prix du repas/ pers : 10€ Prix total du repas : 10€ x \_\_\_\_\_ (nbrepers) = \_\_\_\_\_ €  
 Paiement par chèque à l'ordre de l'AMR47

Retour souhaité avant le 30 octobre 2015

AMR 47



L'Association des Maires Ruraux  
du Lot et Garonne  
vous invite

samedi  
**07 novembre 2015**  
de 9h00 à 17h,  
à la mairie de Saint Laurent



## Quelles finances pour nos communes rurales aujourd'hui ?

En présence de :

**Christine Pirès-Beaune** : députée du Puy de Dôme  
auteure du **rapport sur la réforme de la DGF**

**Pierre Larroutourou** : Economiste, agronome, béarnais,  
Il travaille notamment sur les financements  
d'une politique nouvelle

Comment vivre avec la baisse des dotations ?  
Comment rester actifs et créatifs malgré la diminution  
des ressources communales ?  
Comment ne pas répercuter la perte de dotations sur nos  
impôts locaux ?  
L'Etat nous donnera-t-il les moyens d'une vraie politique de la  
Ruralité ?

### Autour de deux intervenants :

**Christine Pirès-Beaune**, députée du Puy de Dôme, chargée par le gouvernement du rapport sur la réforme de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF). Rapport remis en juillet 2015 qui a guidé la réforme de la DGF intégrée au Projet de Loi des Finances de 2016.

**Pierre Larroutourou**, économiste, agronome, fondateur du Comité Roosevelt en 2012 et du Mouvement Nouvelle Donne. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions économiques, sociales et environnementales ainsi que sur le renouvellement des pratiques démocratiques. Seul annonciateur de la crise de 2008, il réfléchit aux moyens d'enrayer le chômage, la crise sociale et économique.

### Autour de carrefours de partage d'expérience :

Faites part de vos expériences, de ce que vous avez mis en place, de ce que vous souhaitez mettre en place dans votre commune afin d'y développer la vie et d'y poursuivre les investissements ? Peut-être trouverez-vous ici des idées et des solutions mises en place dans d'autres communes ?  
(Un temps de retour des carrefours est prévu en suivant en assemblée plénière).

### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h00 accueil des participants, découverte du Kamion  
09h30-10h : présentation d'une étude sur les communes rurales et les finances locales de 2002 à 2013  
10h00-11h00 : carrefours d'échanges d'expériences locales  
11h00-13h00 : intervention de Mme Pirès-Beaune  
La Réforme de la DGF  
13h00-14h : repas  
14h00-14h30 : retour des carrefours en assemblée plénière  
14h30-16h30 : intervention de Mr Pierre Larroutourou  
La France a-t-elle les moyens d'une politique rurale ?  
17h fin de la journée

### Avec la rencontre de l'expérience "Dans le Kamion"

Grâce aux technologies nouvelles, peut être un projet pour délivrer des services autrement et maintenir de la proximité (lien médical, Caf, Poste, Pôle-Emploi...) ?

AMR 47

AMR 47

*Pour activer les liens hypertexte présents vous devez appuyer sur la touche Control (Ctrl) et cliquer sur le lien en maintenant cette touche appuyée.*

## EN BREF

### Indemnités de fonction des syndicats

#### **L'AMRF en soutien des présidents de syndicats**

Grâce à la réactivité de son réseau d'adhérents, l'Association des Maires Ruraux de France a été en mesure de faire bouger le curseur sur cette disposition (issue de l'article 42 de la loi NOTRe), en repoussant sa date d'application. Le ministre du Budget devait envoyer récemment des instructions aux comptables pour leur indiquer qu'ils doivent continuer à verser ces indemnités de fonction.

Parallèlement, le gouvernement va déposer une disposition dans la loi de finances rectificative pour valider rétroactivement la poursuite de ce versement. Une incertitude plane encore sur la date définitive à laquelle sera reportée la suppression de ces indemnités. A minima, celles-ci seront versées jusqu'en 2017 (et non plus supprimées dès le 9 août 2015, comme prévu initialement dans la loi NOTRe). Soyez certain que l'AMRF maintiendra une pression constante pour obtenir un report de l'échéance à 2020. La question n'est pas seulement un report à 2020 mais le maintien des indemnités !

### Commune nouvelles

#### **Décider en toute connaissance de cause**

La loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle s'applique désormais avec une date butoir, le 31 décembre 2015. De nombreux conseils municipaux s'interrogent pour utiliser cet outil qui modifie les conditions de fusions déjà permises depuis la loi Marcellin destinée à supprimer les communes.

Dans ce contexte où l'information manque cruellement à de nombreux élus à un moment clé de leur mandat, les Maires ruraux de France rappellent que la commune, est la base de la démocratie et est le garant de la proximité pour nos concitoyens. Avant d'être une administration locale, elle est d'abord une entité humaine. Son devenir dépasse la seule volonté des élus du moment de décider dans un contexte très particulier.

#### **Consulter impérativement les habitants**

L'envie de bien faire ne doit pas céder la place à la tentation d'être à la mode. Il s'agit aussi de ne pas renoncer à l'aménagement du territoire rural. La place centrale de la commune et du maire dans les institutions de la République suppose que, sauf si l'équipe municipale élue l'a été sur la base d'un projet de fusion, la population soit consultée et en accord avec la proposition notamment parce qu'une fois fusionnées, les communes cessent d'être des collectivités locales.

Cette décision extrêmement importante doit être prise en toute connaissance de cause. Les préfets et les opérateurs intervenant aujourd'hui pour promouvoir l'application de la loi ont le devoir d'informer les élus de toutes ces conséquences notamment en terme de vitalité démocratique et d'engagement citoyen dans les communes fusionnées. Ils se doivent aussi de s'interdire toute forme de pression.

C'est pourquoi le Bureau des Maires Ruraux de France réaffirme l'importance d'informer et de donner aux élus tous les éléments. Il appelle les élus à être particulièrement vigilants sur les conditions contenues dans la loi notamment sur le statut des communes déléguées. En particulier, comme l'a précisé le concepteur de la loi, le député Jacques Pélissard, la création d'une commune nouvelle ne peut avoir pour seule motivation l'enjeu des dotations, d'autant plus que les simulations font apparaître que celles-ci peuvent également diminuer la première année.

L'AMRF appelle tous les maires et conseils municipaux qui réfléchissent aujourd'hui à se renseigner dans le détail des suites de cette décision avant de se prononcer dans les prochaines semaines. Elle se tient à la disposition de toutes les communes qui légitimement s'interrogent dans un contexte d'étranglement financier et en termes de compétences.

## Ecole numérique

### Comment doter une école d'une parabole ?

Le président des Maires ruraux de France écrit aux maires dont les communes sont éligibles à l'aide financière de l'Etat pour acquérir une parabole permettant de contourner l'absence de réseau terrestre suffisant. Signé avec la ministre de l'Éducation Nationale et la secrétaire d'Etat au numérique, ce courrier rappelle l'opportunité d'équiper l'école et favoriser l'usage du numérique dans les différentes étapes de l'apprentissage. Vérifier que vous êtes éligible sur le site de l'opération Écoles Connectées.

- [Courrier](#) de Vanik Berberian cosigné avec les ministres
- [Programme Ecole connectée \(sur francethd.fr\)](#)

## Finances

### Les communes rurales en pointe

Parfois quelques chiffres valent mieux que de longs discours. Sur les finances, l'exercice est utile. Ainsi lors du Congrès des Maires ruraux, le chercheur François Aubert est venu apporter de l'eau aux moulins communaux !

1. Ce que dit l'AMRF depuis des années sur la discrimination faite aux communes rurales est vrai et se traduit dans les budgets en monnaies sonnantes et trébuchantes. Fin du débat sur les inégalités contestées par certains.
2. Ce sont les communes rurales qui investissent le plus par habitant. Retrouvez le détail et faites-vous en un bréviaire pour vos réunions entre maires et avec vos parlementaires. Bientôt ils voteront la réforme de la DGF. Autant qu'ils soient bien informés !

- [Lien vers l'étude de F. Aubert](#)

## Ecole

### L'Appel de Limoges pour le 24 octobre

De multiples interventions d'associations et institutions intervenant dans le monde rural, lors du "Forum des acteurs ruraux" ont apporté un point de vue sur la ruralité différent de celui des élus. Ainsi la Fédération nationale pour l'école rurale (FNER) a invité les élus à signer son « Appel de Limoges » et à participer à une rencontre à Paris le 24 octobre.

- « [Appel de Limoges](#) »
- [Page Facebook](#) de la FNER

## Enquête PEDT

### Votre avis compte

L'Observatoire des politiques éducatives (PoLoc-Ifé/ENS de Lyon), dont l'AMRF est partenaire, mène des travaux d'études sur les Projets Educatifs Territoriaux. Pour que le rural soit pris en compte, participez à l'enquête en cours sur les caractéristiques des PEDT.

- [Questionnaire sur la mise en place des PEDT dans votre commune ou intercommunalité](#) (jusqu'au 15/10)

## Appel à témoignages

### Loi NOTRe et transfert de l'eau et de l'assainissement

De nombreux maires s'élèvent contre une mesure de la loi NOTRe, qui prévoit le transfert des réseaux d'eau et d'assainissement aux communautés de communes : leur commune dispose d'un réseau autonome et performant. Ils veulent préserver cette ressource essentielle, « a l'heure du développement durable et de la lutte contre le gaspillage ». Si vous vous opposez vous aussi à cette mesure, merci de contacter l'AMRF :

- [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr) ou [cedric.szabo@amrf.fr](mailto:cedric.szabo@amrf.fr)

***ATTENTION A L'APPROCHE DE CETTE QUESTION:** il ne s'agit pas de cautionner une attitude égoïste de conservation pour soi de la ressource eau ou la gestion de l'assainissement mais de dénoncer une obligation de transfert qui n'apporterait rien en terme d'intérêt général, de fonctionnement et de coût – Cf les dernières poches de résistance à l'interco de communes qui voulaient se garder sans les partager les rentes dont la commune bénéficiait (pylônes électriques, centrales, carrières etc...)*

## Service civique

### Protocole pour un développement auprès des communes

L'AMRF a signé un protocole d'accord pour le développement du service civique avec le ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports et l'Agence du service civique. Selon une enquête datant de fin 2012, seuls 10,3% de l'ensemble des agréments sont délivrés à des communes. L'objet de ce protocole d'accord est de mobiliser les collectivités territoriales à la fois comme organismes d'accueil et comme partenaires de la promotion du service civique

- Téléchargement : [le protocole d'accord](#)
- Lien sur [le site du ministère pour recruter un service civique](#)

### ***Ils nous répondent:***

Sollicitée par l'AMRF à propos de la nouvelle norme de diffusion de la TNT MPEG 4 » : plusieurs députés et sénateurs ont réagi dont celle du Finistère Annick Le Floch. Elle a mis en avant dans sa réponse les différentes mesures d'accompagnement prévues par la loi, notamment une aide à l'équipement de 25 euros

- [Courrier en téléchargement](#)

## AGENDA PARLEMENTAIRE

### Assemblée Nationale

*Jeudi 8/10*

Séance publique : Discussion de la proposition de loi visant à modifier les dispositions relatives à l'accueil et l'habitat des gens du voyage

*Mardi 13/10*

Audition de Vanik Berberian avec Christine Pires-Beaune et Hugues Fourage dans le cadre la mission « Relation avec les collectivités territoriales ; avance aux collectivités territoriales.

Réunion de la commission des finances - Examen de la première partie du projet loi de finances pour 2016.

*Mercredi 14/10*

Réunion de la commission des affaires économiques - Présentation du rapport de la mission d'information sur la filière forêt-bois.

### Sénat

*Jeudi 8 octobre*

Audition de Phil Hogan, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural

*Lundi 12 octobre*

Séance publique : Débat sur les conclusions de la commission d'enquête sur le fonctionnement du service public de l'éducation

*Mercredi 14/10*

Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable - Examen rapport et texte - PPL développement rural.

## AGENDA DES MAIRES RURAUX

13 – Rencontre avec les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des sports sur l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre des TAP : Cédric Szabo, directeur de l'AMRF

14 – Assises nationale de l'assainissement non collectif : Denis Mailier, président de l'AMR10

16 – L'eau, levier de la croissance des territoires : Dominique Bidet, vice-président de l'AMRF

19 - XXVIème concours pour la Sauvegarde du Patrimoine : Vanik Berberian

20 – Rencontre avec le ministre délégué à la décentralisation sur le FDPTP : Danis Durand, président de l'AMR18

21 - Assises de « Patrimoine Partage »

21- Assises nationales de la Gérontologie : Jean-Paul Carteret, vice-président de l'AMRF

24 - Journée d'action de la Fédération nationale pour l'école rurale (FNER) à Paris : Laurance Bussière, présidente de l'AMR27

24 – Assemblée générale des maires ruraux du Doubs

24 – Assemblée générale des maires ruraux du Var



28 – Audition sur le projet de loi de finances à l'Assemblée : Vanik Berberian et Denis Durand, président de l'AMR18  
30 – Assemblée générale des maires ruraux des Vosges

## PARTENARIATS

### **paroleselus.com fait sa rentrée**

Au mois de janvier, ce site web avait été victime d'un piratage massif de ses pages, comme de nombreux sites privés et publics. Conséquence : la fermeture immédiate pour éviter toute publicité aux pirates. Grâce au travail des équipes d'Orange, le site-compagnon de l'ouvrage Parole d'élus est de nouveau disponible depuis la rentrée. A l'adresse <http://www.parolesdelus.com>, le site propose une base de données très fournie : 1000 projets numériques territoriaux innovants, et plus de 800 témoignages d'élus.

**Patrimoine en partage.** Encore une association qui aurait eu sa place au Forum des partenaires ruraux lors du Congrès de Murolo mais n'a pu intervenir en raison d'un programme déjà dense. A découvrir sur : <http://patrimoineenpartage.org/>

## QUESTIONS A :

**Bernard Pecqueur, enseignant-chercheur à l'Université de Grenoble**

**Net-Infos :** *On oppose souvent à l'espace rural, la « pression urbaine ». Qu'en est-il exactement ?*

**Bernard Pecqueur :** On vient de loin. Les faits sont lourds : En 1950, 70% de la population était rurale, en 2000 elle était de 50 %. La baisse de la ruralité se poursuit encore aujourd'hui et on évoque une population rurale à 20% d'ici 2050. En parallèle, nous revivons le phénomène de décentralisation entamé au début des années 80 couplé à celui de la désindustrialisation.

**Net-Infos :** *L'avenir s'annonce donc sombre pour la ruralité ?*

**Bernard Pecqueur :** Le fait urbain est avéré. Mais une hypothèse de « retournement de situation » est exploitable car nous voyons les signes d'un réinvestissement du milieu rural. Mais la question est : « Est-on capable d'inventer un modèle de vie rural alternatif et compétitif par rapport à la pression urbaine. Il faut changer de regard sur les territoires et la thématique du congrès des Maires ruraux « Vive la campagne, une identité rurale à réinventer » montre que la mobilisation s'organise.

**Net-Infos :** *Vous évoquez la notion de « ressource territoriale » comme un des moyens de renouveau de nos campagnes. Pourriez-vous spécifier votre pensée ?*

**Bernard Pecqueur :** Cette notion s'impose comme une figure nouvelle du développement et de l'aménagement des économies dans le grand bouleversement post fordiste de la mondialisation. Du renouveau rural au fait

métropolitain. Il apparaît que la proximité (géographie ou institutionnelle) crée des relations structurelles spécifiques nouvelles entre les acteurs sociaux et économiques. Le territoire a acquis progressivement le statut d'objet géographique puis, plus récemment, d'objet économique. La valorisation des ressources spécifiques territoriales met en avant les avantages « différenciatifs » dont seraient dotés les territoires ».

Pour aller plus loin : [Publications scientifiques de Bernard Pecqueur](#)

## QUESTION JURIDIQUE

### Une commune peut-elle reprendre une concession dans un cimetière ?

#### La loi NOTRe impacte-t-elle le fonctionnement-même du conseil municipal ?

Oui. La loi NOTRe du 7 août 2015 contient certaines dispositions qui touchent directement au fonctionnement interne des communes.

• **Un règlement intérieur devra être adopté.** Selon l'article L2121-8 du CGCT, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal devra « établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ».

En outre, dans la mesure où les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des « questions orales ayant trait aux affaires de la commune », l'article L2121-19 du CGCT précise que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur [devra fixer] la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci [seront] fixées par une délibération du conseil municipal. ».

■ **Possibilité d'envoi des convocations par mail, à la demande des conseillers** – Désormais, aux termes de l'article L2121-10 du CGCT : la convocation aux réunions du Conseil municipal doit être « adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée. »

■ **Mise en ligne sur le site internet, « lorsqu'il existe »** – L'article L2121-25 du CGCT indique que, dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal doit être affiché à la mairie « et mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. ».

■ **Droit des conseillers municipaux d'opposition** – Certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui sont actuellement limitées aux conseillers des communes de moins de 3 500 habitants, seront applicables au sein des



**communes de 1 000 habitants et plus**, dès le prochain renouvellement général des conseils municipaux. Ainsi, dès 2020 :

• **Un espace devra être réservé à l'opposition dans le bulletin municipal.** L'article L2121-27-1 du CGCT demandera à ce que « dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. ».

• **La convocation d'une assemblée délibérante pourra être demandée par 1/3 des membres du conseil municipal.** Aux termes de l'article L2121-9 du CGCT, le maire devra convoquer le conseil municipal (dans un délai maximal de 30 jours) quand la demande motivée lui en est faite par le Préfet « ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice dans les communes de 1 000 habitants et plus et par la majorité des membres du conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants. »

## **Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale**

**Un maire peut-il exclure pour indiscipline un enfant de la garderie sans avoir préalablement permis aux parents de présenter leurs observations ?**

**Non** : une telle mesure constitue une sanction au sens de la loi du 11 juillet 1979 et nécessite en conséquence le respect du principe du contradictoire. Les parents doivent ainsi avoir été préalablement mis en mesure de présenter leurs observations écrites ou orales le cas échéant en se faisant assister d'un avocat ou d'un mandataire de leur choix. Un échange impromptu et informel dans la cour de récréation ne suffit pas.

- Consulter [la jurisprudence complète](#) sur le site internet de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale

## **POINT SUR**

### **Voies de recours face aux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale**

*Une image vaut mille mots*, selon le fameux proverbe attribué à Confucius. Reprenant ce principe, nous avons choisi un schéma pour vous présenter les voies de recours face aux SDCI :

- [Téléchargement du schéma](#)

## REVUE DE WEB

- **AMRF communiqués récents**
  - [Ecoles numériques rurales : Les maires ruraux se mobilisent et demandent des actes](#)
  - [Régionales 2015 - Des maires ruraux éligibles !](#)
  - [L'AMRF invite les maires ruraux à s'associer à l'action de l'AMF - Baisse des dotations aux collectivités](#)
  - [François Hollande et ses ministres à la campagne - La ruralité doit devenir une priorité nationale](#)
- Comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015 : [améliorer la qualité de vie et l'attractivité de nos territoires](#) (.pdf, 4,8 Mo)
- [Observatoire des territoires](#) (CGET)
- [La lettre de l'Ad'AP n°9 - 1er octobre 2015](#)
- Question parlementaire : [Financement de la mise en accessibilité des établissements communaux et intercommunaux recevant du public](#)
- [Reportage FR3 sur l'opération-pilote Retice à Auger-Saint-Vincent](#) (60)
- ["Pour une dotation globale de fonctionnement équitable et transparente: Osons la réforme"](#), rapport parlementaire de la députée Christine Pires Beaune :
- [Carte de la situation de chaque EPCI à fiscalité propre](#) (par département) : population municipale, densité et possibilité éventuelle d'adaptation.
- Numéro spécial de la revue de la Confédération des Experts Fonciers sous le titre « [L'expert foncier et les collectivités](#) », en téléchargement gratuit

### **Net-Infos est une publication de l'Association des Maires Ruraux**

Responsable de la publication : Vanik Berberian, président de l'AMRF.  
Rédaction : Equipe des permanents et chargés de mission de l'AMRF.  
Pilotage et diffusion : Hervé Cassagne

*Si vous souhaitez rejoindre l'AMRF, vous abonner à notre mensuel 36 000  
Communes ou recevoir d'autres informations afin de mieux connaître  
l'AMRF et ses activités, merci de contacter Ludivine Ottini  
ou Catherine Léone au 04.72.61.77.20.*

*Vous pouvez également vous rendre sur le site internet des Maires Ruraux  
de France : <http://www.amrf.fr/>*